



*République Française*  
*Collectivité Territoriale de Martinique*  
*Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique*

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SÉANCE DU MARDI 13 NOVEMBRE 2018**

**Présidence : Bruno Nestor AZEROT**  
**Date de convocation : 07 Novembre 2018**  
**Nombre de conseillers en exercice : 16**

**Nombre d'élus présents pour ce point : 10**

**Extrait n° BC-11-2018/152**

**Objet : Validation des documents relatifs à la remise des prix du concours  
« Jaden Bo Kay »**

**ETAIENT PRESENTS :**

Bruno Nestor AZEROT, Germain DUTON, Joachim BOUQUETY, Christian VERNEUIL,  
Joseph PERASTE, Norbert MONSTIN, Belfort BIROTA, Frédéric BUVAL, Marie-Thérèse  
CASIMIRIUS.

Arrivé en cours de séance : Thierry MARECHAL

**ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES :**

Alfred MONTHIEUX, Gilbert COUTURIER, Félix ISMAIN, Lucien SALIBER, Jean-Baptiste  
ROTSSEN, Sainte-Rose CAKIN

**Le Bureau Communautaire,****Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** que dans le cadre des actions en faveur de l'agriculture et singulièrement pour valoriser les richesses du territoire en matière de produits agricole, CAP NORD MARTINIQUE, en partenariat avec le Parc Naturel de la Martinique, a lancé en octobre 2017 un concours « Jaden bo kay » pour le grand public, ainsi que les scolaires ;

**Considérant** que l'objectif de ce concours était de sensibiliser la population aux richesses de la terre et de perpétuer une tradition créole, témoin du patrimoine identitaire du Nord de la Martinique ;

**Considérant** que le concours était ouvert aux établissements scolaires et aux particuliers localisés sur le Territoire de CAP Nord Martinique ;

**Considérant** que la cérémonie de remise des prix du concours « Jaden bo kay » se fera le 4 décembre 2018, dans le but de valoriser le travail des lauréats. Des fac-similés de chèques ainsi que des diplômes ont été prévus pour certains les candidats.

Après en avoir délibéré,

**A l'unanimité,****DECIDE****Article 1 :****De valider** les documents relatifs à la remise des prix du concours « Jaden bo kay » :

- L'invitation
- Le programme
- L'écran d'accueil
- Le modèle de fac-similé de chèque
- Le modèle de diplôme

**Article 2 :**

Monsieur le Préfet, Monsieur le Trésorier, Monsieur le Directeur Général des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

Pour : 10 Contre : 00 Abstention : 00 Abstention déclarée : 00 Non votant : 00
--

**ADOPTE**

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 20/05/2018

Le Président

Alfred MONTHIEUX

